

## TRANSITION AUX NORMES IFRS (International Financial Reporting Standards)

### CONTEXTE

En application du règlement européen n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les sociétés faisant appel public à l'épargne et dont les titres sont admis sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent publier à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2005 leurs états financiers consolidés selon les International Accounting Standards adoptés au niveau européen (normes IAS ou normes IFRS). En conséquence, les comptes consolidés 2005 du groupe seront élaborés conformément à ce corps de normes, qui requiert également un comparatif avec les comptes de l'exercice 2004 établis selon les mêmes principes.

Sword Group a initié dans le courant de l'exercice 2003 un processus permettant la conversion aux IFRS. . Jusqu'à la publication de la présente note, les grandes étapes recensées de la démarche de conversion ont été les suivantes :

- recensement et chiffrage des incidences sur les comptes par rapport au référentiel français (règlement 99-02) et choix des options possibles
- adaptation des procédures de consolidation et des systèmes d'information
- communication qualitative dans le document de référence 2004 sur les principales normes IFRS pouvant affecter les comptes consolidés de SWORD GROUP

Les premiers comptes publiés par le groupe Sword en IFRS sont ceux de l'exercice 2005 . Ils seront présentés de façon comparative avec ceux de l'exercice 2004. Pour ce faire, le groupe a élaboré :

- un bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 qui constitue le point de départ de l'application des normes IFRS et a été établi selon les principes de première application des IFRS définis par la norme IFRS 1
- un bilan IFRS au 31 décembre 2004,
- un compte de résultat IFRS 2004,
- la variation des capitaux propres IFRS : ensemble consolidé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2004
- et un tableau des flux de trésorerie IFRS 2004.

L'objet du présent document consiste en la publication d'états de passage entre les comptes établis selon les principes comptables français et ceux préparés conformément aux normes IFRS ; ces tableaux de réconciliation qui visent les 5 états comptables consolidés ci-dessus, sont accompagnés de notes explicatives présentant, par norme, l'incidence de la transition.

Toutefois, dans la mesure où les comptes publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 devront être préparés sur la base du référentiel et des interprétations en vigueur à cette date, tels qu'adoptés à cette date par l'Union européenne, il est possible que les informations chiffrées relatives à l'exercice 2004 qui seront présentées en comparatif des comptes 2005 puissent être différentes de celles communiquées ci-après en raison soit d'évolution du référentiel, soit d'interprétation de certaines normes.

Par ailleurs, les prochaines étapes de la transition consisteront en :

- la préparation des comptes intermédiaires au 30 juin 2005 selon les principes IFRS de comptabilisation, d'évaluation et de présentation (compte de résultat, bilan, tableau de variation des capitaux propres et tableau des flux de trésorerie) en vigueur à cette date tels qu'adoptés par l'Union européenne, avec une annexe conforme aux règles françaises (recommandation no 99-R-01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux comptes intermédiaires) et le retraitement des données chiffrées au 30 juin 2004 selon les normes IFRS
- le retraitement des données chiffrées au 30 septembre 2004 selon les normes IFRS, qui fera l'objet d'une communication concomitante à celle des données relatives au 30 septembre 2005,
- la préparation de comptes consolidés complets au 31 décembre 2005 avec notamment une annexe conforme aux normes IFRS.

Les informations communiquées ci-après ont fait l'objet d'un examen par le conseil d'administration et des diligences requises de la part des commissaires aux comptes.

## **OPTIONS LIEES A LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS**

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 et qui sont décrites ci-dessous :

**IFRS 3** : le groupe a décidé de ne pas retraiter selon la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises qui ont été comptabilisés avant la date de transition aux IFRS (1<sup>er</sup> janvier 2004).

**IAS 16, 17, 38, 40** : le groupe a retenu l'option de maintenir l'évaluation des actifs immobilisés au coût amorti et donc de ne pas les évaluer à leur juste valeur à la date de transition.

**IAS 21** : le groupe a choisi :

- de reclasser, à la date de transition, parmi les réserves consolidées, le montant cumulé des différences de conversion des comptes des entreprises étrangères inscrit à cette date en réserve de conversion. Cette option qui met à zéro la réserve de conversion est sans incidence sur les capitaux propres consolidés
- et d'appliquer, de manière rétrospective, les dispositions de la norme IAS 21 relatives à la conversion des goodwill constatés lors de l'acquisition de sociétés étrangères.

**IAS 32-39** : le groupe a choisi d'appliquer, de manière anticipée, les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004

**IFRS 2** : il a été procédé à la valorisation des seules options octroyées après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition définitive des droits est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN RETRAITES AU NORMES IFRS**

**Passage du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes françaises vers les normes IFRS**

	<b>Normes Françaises</b>					<b>Normes IFRS</b>
Références à la note explicative	<b>(1)</b>	<b>IAS 21</b>	<b>IFRS 2</b>	<b>IAS 38 et 3</b>	<b>IAS 32/39</b>	
Goodwill		-694		35 402		34 708
Ecart d'acquisition	1 018			-1 018		0
Immobilisations incorporelles	34 430			-34 384		46
Immobilisations corporelles	1 195					1 195
Actifs financiers non courants	299					299
Impôts différés actifs	102					102
<b>Actif non courant</b>	<b>37 044</b>	<b>-694</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 350</b>
Clients et comptes rattachés	17 745					17 745
Autres créances	2 873					2 873
Trésorerie et équivalents trésorerie	7 562				-639	6 923
<b>Actif courant</b>	<b>28 180</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-639</b>	<b>27 541</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>65 224</b>	<b>-694</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-639</b>	<b>63 891</b>
Capital social	6 161					6 161
Prime d'émission	16 596					16 596
Réserves consolidées	8 277	-1 672	-370		-639	5 596
Réserve de conversion	-978	978				0
Résultat						0
Intérêts minoritaires	1 342		-8			1 334
<b>Fonds propres consolidés</b>	<b>31 398</b>	<b>-694</b>	<b>-378</b>	<b>0</b>	<b>-639</b>	<b>29 687</b>
Provisions pour retraites	161					161
Provision pour risques et charges	538		-538			0
Autres passifs			916			916
Dettes financières long terme	3 659					3 659
<b>Passif non courant</b>	<b>4 358</b>	<b>0</b>	<b>378</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 736</b>
Provisions pour risques et charges	566					566
Fournisseurs et comptes rattachés	4 376					4 376
Autres passifs courants	13 648					13 648
Dettes financières court terme	10 878					10 878
<b>Passif courant</b>	<b>29 468</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 468</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>65 224</b>	<b>-694</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-639</b>	<b>63 891</b>
(1) Après prise en compte du changement de méthode intervenu au 1er janvier 2004 concernant la 1ère comptabilisation des engagements de retraite (application de la recommandation CNC 03 R-01 du 1er avril 2003)						



Passage du compte de résultat 2004 en normes françaises vers les normes IFRS

	31/12/2004			
	Normes françaises			Normes IFRS
Notes explicatives		IFRS2	IFRS3	
<b>Chiffre d'affaires et produits accessoires</b>	<b>78 657</b>			<b>78 657</b>
Achats consommés	201			201
Autres achats et charges externes	28 545			28 545
Impôts et taxes	909			909
Salaires et Charges sociales	35 495	207		35 702
Dotations nettes aux amortissements et provisions	902			902
Autres charges d'exploitation	57			57
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>12 549</b>	<b>-207</b>	<b>0</b>	<b>12 342</b>
Autres charges et produits hors exploitation	189			189
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	11			11
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>12 212</b>	<b>-207</b>	<b>0</b>	<b>12 164</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	104			104
Coût de l'endettement financier brut	571			571
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>467</b>
Autres produits et charges financières	-141			-141
Impôts sur les sociétés	3 489		-131	3 358
Amortissement des écarts d'acquisition	159		-159	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>8 116</b>	<b>-207</b>	<b>131</b>	<b>8 198</b>
Part provenant des intérêts minoritaires	213			213
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>7 903</b>	<b>-207</b>	<b>131</b>	<b>7 986</b>
Résultat par action	5,61	-0,15	0,21	5,67
Résultat dilué par action	5,61	-0,15	0,21	5,67

**Passage de l'état de variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2004 en normes françaises vers les normes IFRS**

	Notes <i>explicatives</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2004	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes distribué	Autres mouvements	Ecart de conversion	31 décembre 2004
		(1)							
<b>Capitaux propres - Normes françaises</b>		<b>31 397</b>	<b>18 180</b>	<b>214</b>	<b>7 903</b>	<b>-1 198</b>	<b>-355</b>	<b>-402</b>	<b>55 739</b>
Conversion monétaire	IAS 21	-694					-189		-883
Paiement en actions	IFRS 2	-378			-207		-29		-614
Regroupement d'entreprises	IFRS 3				290				290
Actions propres	IAS 32-39	-639					0		-639
<b>Capitaux propres - Normes IFRS</b>		<b>29 686</b>	<b>18 180</b>	<b>214</b>	<b>7 986</b>	<b>-1 198</b>	<b>-573</b>	<b>-402</b>	<b>53 893</b>
Dont : part des intérêts minoritaires		1 334		214			-384		1 164
part du groupe		28 353	18 180		7 986	-1 198	-189	-402	52 730

(1) Après prise en compte du changement de méthode intervenu au 1er janvier 2004 concernant

la 1<sup>ère</sup> comptabilisation des engagements de retraite (application de la recommandation CNC 03 R-01 du 1er avril 2003)

Passage du tableau de flux au 31 décembre 2004 en normes françaises vers les normes IFRS

(en K€)	31/12/2004				31/12/2004
	Normes françaises			Normes IFRS	
				Reclassements	
Notes explicatives		IFRS 2	IFRS 3	IAS 32/39	IAS 7
<b>Flux d'exploitation</b>					
Résultats nets des sociétés intégrées	8 116	-207	290		8 199
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie					
• Dotations aux amortissements	1 151		-159		992
• Dotations / reprises sur autres provisions	-183				-183
• Plus ou moins value de cession	-11				-11
• Rémunération payées en actions		207			207
Coût de l'endettement financier net					571
Charges d'impôt ( exigible et différés)	339		3 019		3 358
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>9 411</b>	<b>0</b>	<b>3 150</b>	<b>571</b>	<b>13 132</b>
Impôts versés			-3 062		-3 062
Intérêts payés				-553	-553
Variation du besoin en fonds de roulement.	-9 845		-88	-18	-9 951
<b>FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS</b>	<b>-434</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-434</b>
<b>Flux d'investissement</b>					
Décaissement sur acquisition					
• immobilisations incorporelles	-103				-103
• immobilisations corporelles	-871				-871
• immobilisations financières	-449				-449
Encaissement sur cessions					
• immobilisations incorporelles					0
• immobilisations corporelles	4				4
• immobilisations financières					0
Incidence des variations de périmètre	-9 528				-9 528
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>-10 947</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-10 947</b>
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INVESTISSEMENTS</b>	<b>-11 381</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11 381</b>
<b>Flux sur opérations financières</b>					
Dividendes versés par la société mère	-1 098				-1 098
Dividendes versés aux minoritaires	-123				-123
Fonds nets reçus par :					
• Augmentation de capital et de prime d'émission	18 180				18 180
• Souscription d'emprunt à long terme	7 530				7 530
Pachat / cession d'actions propres				0	0
Remboursement des dettes à long terme.	-11 547				-11 547
<b>TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT</b>	<b>12 942</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 942</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>1 561</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 561</b>
Trésorerie nette à la clôture (A)	7 606			-639	6 967
Trésorerie à l'ouverture (B)	5 966			-639	5 327
Incidence des variations des cours des devises	-79				-79
<b>Variation trésorerie (B)-(A)</b>	<b>1 561</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 561</b>
<b>Ecart</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES NORMES FRANCAISES APPLIQUEES PAR LE GROUPE ET LES NORMES IFRS**

### **IFRS 3 Regroupement d'entreprises IAS 36 Dépréciation d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles**

#### **Pratique comptable en normes françaises**

Les immobilisations incorporelles hors frais de recherche et développement concernent pour l'essentiel les écarts d'acquisition et les parts de marché du groupe Sword. Les écarts d'acquisition, soit 1 018 K€ en valeur nette comptable au 31 décembre 2003, sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas 10 ans. Les parts de marché soit 34 384 K€, ne sont pas amortis. Elles font l'objet, chaque année, de tests de dépréciation visant à s'assurer que leur valeur actuelle est au moins égale à leur valeur comptable inscrite au bilan.

#### **Ifrs**

Selon la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Leur valeur est figée à hauteur de la valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises au 31 décembre 2003.

De même la norme IAS 38 ne permet pas la reconnaissance en tant qu'actifs identifiables distincts des parts de marché qui doivent être reclassés en goodwill. Les goodwill doivent faire l'objet, à la date de transition aux IFRS, d'un test de valeur conformément aux dispositions de la norme 36 révisée.

Pour l'exercice 2004, les goodwill issus des sociétés acquises au cours de l'exercice doivent être retraités, conformément à la norme IFRS 3 révisée concernant l'impôt déduit correspondant aux frais d'acquisition afin que ces derniers soient imputés pour leur montant brut.

#### **Impacts sur les comptes du groupe**

Les parts de marché existant au 31 décembre 2003, soit 34 384 K€, ont été reclassées en goodwill après avoir fait l'objet d'un test de valeur conformément à la norme IAS 36 qui n'a pas mis en évidence de perte de valeur. Les écarts d'acquisition nets existants au 31 décembre 2003, soit 1 018 K€, ont également été reclassés en goodwill.

Les parts de marché existantes au 31 décembre 2004, soit 48 694 K€ après acquisition des sociétés CIMAGE Ltd et GLOBAL Ltd, ont été reclassées en goodwill après avoir fait l'objet d'un test de valeur conformément à la norme IAS 36. qui n'a pas conduit à dépréciation.

Par ailleurs, les goodwill des sociétés acquises en 2004 (GLOBAL et CIMAGE) ont été retraités de l'impôt lié aux frais d'acquisition déduit des ces derniers en normes françaises. Ce retraitement augmente les goodwill de 131 K€ avec pour contrepartie un impact en résultat du même montant.

Les incidences, liées à la mise en conformité avec la norme IFRS 3 et IAS 36 concernant le non-amortissement des écarts d'acquisition, ont un impact de 159 K€ sur le résultat au 31 décembre 2004.

## **IAS 32-39 : Instruments financiers**

### **Actions propres**

Il est à rappeler que le groupe Sword détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003.

### **Pratique comptable en normes françaises**

Au 31 décembre 2004, les actions propres détenues par le groupe Sword (639 K€) sont classées en valeurs mobilières de placement dans la mesure où, conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions, ces actions propres sont détenues en vue d'une attribution de titres aux salariés.

### **Ifrs**

Le traitement des actions propres prescrit par les normes IAS 32-39 présente une divergence avec les normes françaises. Les normes IAS 32-39 prévoient que toutes les actions propres doivent être portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices. Par ailleurs, les résultats réalisés lors de la cession de ces actions ainsi que les provisions éventuellement constituées pour faire face à la dépréciation de ces titres doivent également être neutralisées par les capitaux propres.

### **Impacts sur les comptes du groupe**

Les incidences liées à la mise en conformité avec les normes IAS 32-39 ont un impact sur les capitaux propres de -639 K€ sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier et sur le bilan au 31 décembre 2004.

## **IFRS 2 : Paiement en actions**

### **Paiements en actions**

#### **Pratique comptable en normes françaises**

Il existe cinq plans de stock options :

- deux plans octroyés par la société Sword Sa, filiale de la société Sword Group, en 2001 avant la cotation en bourse de Sword Group.
- Un plan octroyé par Cimage le 8 octobre 2001
- Deux plans octroyés par Fircosoft le 29 mars 2000 et le 13 janvier 2004.

Les plans d'options SWORD SA sont garantis par un engagement de rachat de SWORD GROUP (au cours de l'action SWORD GROUP à la date à laquelle cette clause de rachat est exercée) de toutes les actions SWORD SA souscrites.

### **Ifrs**

La norme IFRS 2 Paiement en actions, qui définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements en actions prévoit une évaluation, à la date d'attribution, de l'avantage octroyé à sa juste valeur. Cette juste valeur est calculée à partir du modèle de valorisation « Black & Scholes »

S'agissant d'option de souscription octroyés aux salariés, l'avantage consenti doit être comptabilisé en charge de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres.

De même l'engagement pris par SWORD GROUP de racheter les actions SWORD SA souscrites, correspond à une transaction de paiement en actions et conduit à une remise de liquidités.

Ainsi, les services reçus lors d'une transaction de paiement en actions et assimilés qui ne peuvent se dénouer que par remise de liquidité sont évalués à la juste valeur de la dette qui doit être réévaluée à chaque clôture jusqu'à son terme.

### **Impacts sur les comptes du groupe**

Pour les plans octroyés par Cimage et Fircosoft ayant une date antérieure au 7 novembre 2002, aucun retraitement n'a été effectué conformément aux options de 1<sup>ère</sup> application du groupe.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, seuls les deux plans octroyés par SWORD SA qui font l'objet d'un dénouement en cash (engagement de SWORD GROUP de racheter les actions SWORD SA souscrites sur la base d'un prix d'une action SWORD SA pour une action SWORD GROUP) ont fait l'objet d'un retraitement selon IFRS 2.

Au 31 décembre 2004, il a été pris en compte en plus de ces deux plans d'options SWORD SA, le plan d'options mis en place dans la société FIRCOSOFT au début de l'année 2004.

Les incidences liées à la mise en conformité avec les normes IFRS 2 ont un impact de -370 K€ sur les réserves consolidées du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de - 207 K€ (dont - 44 K€ pour le plan FIRCOSOFT) sur le résultat 2004 et de - 577 K€ sur les réserves consolidées au 31 décembre 2004.

## **IAS 21 : Effet des variations des cours des monnaies étrangères**

### **Pratique comptable en normes françaises**

Le groupe enregistre les goodwill reconnus lors de l'acquisition des filiales étrangères dans la devise de l'acquéreur.

### **Ifrs**

Selon l'IAS 21, les goodwill générés lors de l'acquisition d'une société étrangère constituent des actifs de la société acquise. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société étrangère et être convertis au cours de clôture.

Les dispositions générales de l'IFRS 1 prévoient la possibilité de traiter de façon rétrospective les goodwill issus des sociétés acquises antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ce qui a été l'option de SWORD GROUP.

SWORD GROUP a également utilisé l'option d'IFRS 1 de remise à 0 de la réserve de conversion existant à l'ouverture de l'exercice 2004 par reclassement dans le poste réserves consolidées.

### **Impacts sur les comptes du groupe**

La conversion des goodwill en devises des sociétés acquises en lieu et place de la devise de la société acquéreuse a entraîné une incidence de 694 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de 883 K€ au 31 décembre 2004 sur les capitaux propres consolidés.

La remise à 0 de la réserve de conversion existant à l'ouverture de l'exercice 2004 soit – 978 K€ est sans incidence sur les capitaux propres consolidés (reclassement à réserves consolidées).

## **IAS 17 : Contrats de location**

### **Pratique comptable en normes françaises**

Les comptes consolidés présentés par le groupe Sword au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 en normes françaises ne comportent aucun retraitement de crédit-bail.

La société ne détenait aucun contrat de location-financement significatif au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Au 31 décembre 2004, SWORD DDS, filiale de SWORD GROUP, était titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier relatif au siège social du groupe suite à l'amendement en contrat de crédit-bail, en décembre 2004, de l'ancien contrat de location simple visant cet ensemble immobilier. Dans les comptes consolidés 2004, ce bien n'avait pas été retraité selon la méthode préférentielle du CRC 99-02 mais faisait l'objet d'une information détaillée dans l'annexe.

### **Ifrs**

Selon la norme IAS 17, un contrat de location-financement est un contrat dont l'objet est de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, sans qu'il y ait nécessairement transfert de propriété in fine.

La norme donne les exemples et les indicateurs de situation qui conduirait normalement à ce qu'un contrat soit classé en contrat de location-financement. Les contrats qui ne sont pas des contrats de location-financement sont des contrats de location simple.

Les contrats de location-financement doivent figurer à l'actif et au passif du bilan consolidé pour des montants égaux à la juste valeur des biens loués.

### **Impacts sur les comptes du groupe**

L'analyse des contrats de location du groupe Sword au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a conduit à considérer qu'aucun retraitement n'était nécessaire.

Le contrat de crédit-bail immobilier relatif au siège social du groupe SWORD a été inscrit à l'actif et au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2004 pour un montant de 2 300 K€.

## **Autres normes importantes n'affectant pas les comptes consolidés IFRS de SWORD GROUP**

### **IAS 18 : Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction**

Les activités de SWORD GROUP et de ses filiales se répartissent en deux familles principales qui présentent des caractéristiques de génération de revenus différentes :

#### *Ventes de logiciels et prestations associées*

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Selon les principes comptables français :

- Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client
- Les prestations associées sont enregistrées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation :
  - les prestations de formation sont facturées à l'issue de la prestation,
  - les produits de maintenance sont constatés prorata temporis,
  - les prestations d'assistance sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation

Les ventes de logiciels et prestations associées relèvent de la norme IAS 18 : l'analyse détaillée des conditions d'application des règles comptables françaises actuelles n'a pas montré de divergence significative avec les dispositions de la norme IAS 18.

#### *Prestations d'ingénierie et de conseil*

Ces prestations font l'objet d'un suivi par projet et sont facturées à l'avancement.

Selon les principes comptables français :

- les prestations en régie qui consistent en des mises à disposition de personnel sans obligation de résultat pour SWORD GROUP, sont facturées et comptabilisées au fur et à mesure de leur réalisation. Chaque mois, la production est égale au temps passé multiplié par le prix de vente des collaborateurs concernés et fait l'objet d'une comptabilisation en produits
- les prestations au forfait, qui comportent en général une obligation de résultat, font l'objet d'un suivi par projet. Elles donnent lieu à une revue mensuelle d'affaires permettant de confirmer l'avancement du projet. La production du mois est comptabilisée après prise en compte des temps restant à passer ; les temps produits sont valorisés, à l'avancement, au prix de production qui correspond au prix de vente après prise en compte des temps restant à passer et des provisions pour fin de contrat ; une provision pour perte à terminaison est, par ailleurs, comptabilisée, en cas de contrat déficitaire, à hauteur de la marge négative restant à réaliser jusqu'à la fin du contrat. .

Les prestations en régie relèvent de la norme IAS 18 : l'analyse détaillée des conditions d'application des règles comptables françaises actuelles n'a pas montré de divergence significative avec les dispositions de la norme IAS 18.

Les prestations au forfait relèvent spécifiquement de la norme IAS 11 relative aux contrats à long terme : l'analyse détaillée des conditions d'application des règles comptables françaises actuelles (méthode de l'avancement) n'a pas montré de divergence significative avec les dispositions de la norme IAS 11.

### **IAS 37 : Provisions pour risques et charges**

La nature des provisions pour risques et charges comptabilisées par SWORD GROUP (provisions pour litiges, risques prud'homaux...) ne donne pas lieu à des différences entre les règles comptables françaises et celles de la norme IAS 37.

### **IAS 19 : Avantages du personnel**

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges dans les comptes consolidés à compter de l'exercice 2004 . En effet, à compter de cette date, le groupe Sword a appliqué la Recommandation n°03-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 du CNC le groupe Sword a appliqué la Recommandation n°03-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 du CNC (changement de méthode).

Les méthodes d'évaluation des engagements de retraite prescrites par les normes IAS 19 ne présentent pas de divergence avec la méthode retenue, en normes françaises, par le groupe Sword à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (application de la recommandation n° 03-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 du CNC).